Commune de PLOUÉZEC - Conseil Municipal
Délibération N° DE_2025_088

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_088-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur David POMMELET, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Stéphane MOIGNET représenté par Monsieur Thierry ANDRE, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 2.1 Création, suite à la promotion interne, d'un poste au grade d ingénieur territorial

Le Maire expose à l'assemblée que le Technicien Territorial Principal de 1ère classe a fait l'objet d'une inscription sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur dans le cadre de la procédure de promotion interne .

Il appartient au Conseil Municipal de décider de la création du poste d'ingénieur territorial.

Le conseil municipal,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
VU le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
VU la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion départemental des Côtes d'Armor,
VU le tableau des effectifs de la collectivité,
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer un emploi d'ingénieur territorial à temps complet afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude,

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_088-DE
A G E D I

CONSIDÉRANT que ce grade est en adéquation avec les missions et les responsabilités confiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE :

- La création d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet, à compter du 01 décembre 2025,

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique ROLLAND

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.